



**PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°IDF-044-2023-08

PUBLIÉ LE 24 AOÛT 2023

Sommaire

Préfecture de la Région d'Ile de France, Préfecture de Paris / Direction des affaires juridiques

IDF-2023-08-24-00007 - Arrêté modifiant l'arrêté n° DF-2023-08-11-00001 du 11 août 2023 portant renouvellement des membres de la commission consultative économique unique pour les aéroports de Paris-Charles de Gaulle et Paris-Orly (1 page)

Page 3

Préfecture de la Région d'Ile de France,
Préfecture de Paris

IDF-2023-08-24-00007

Arrêté modifiant l'arrêté n° DF-2023-08-11-00001
du 11 août 2023 portant renouvellement des
membres de la commission consultative
économique unique pour les aérodromes de
Paris-Charles de Gaulle et Paris-Orly

ARRÊTÉ

Modifiant l'arrêté n° IDF-2023-08-11-00001 du 11 août 2023 portant renouvellement des membres de la commission consultative économique unique pour les aéroports de Paris-Charles de Gaulle et Paris-Orly

Le préfet de la région d'Ile-de-France,
Préfet de Paris,
Commandeur de la Légion d'honneur,
Officier de l'ordre national du Mérite

Vu le code de l'aviation civile, notamment ses articles R224-3 et D.224-2 ;

Vu la loi n°2005-357 du 20 avril 2005 modifiée relative aux aéroports ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements, notamment son article 69-6 ;

Vu le décret n°2022-1114 du 2 août 2022 portant prorogation des commissions consultatives économiques des aéroports de Paris-Charles de Gaulle, Paris-Orly et Paris-Le Bourget ;

Vu le décret du 22 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Marc GUILLAUME en qualité de préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris ;

Vu le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Pierre-Antoine MOLINA, préfet, secrétaire général aux politiques publiques de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris ;

Vu le courriel du 23 août 2023 de la Direction générale de l'Aviation civile ;

Sur proposition du préfet, secrétaire général aux politiques publiques de la Préfecture de la région d'Ile-de-France, Préfecture de Paris ;

ARRETE

Article 1er : Au g) du 2° relatif aux représentants d'organisations professionnelles du transport aérien de l'article 2 de l'arrêté du 11 août 2023 susvisé, les termes « Fédération Nationale de l'Aviation Marchande (FNAM) » sont remplacés par les termes : « Fédération Nationale de ses Métiers (FNAM) ».

Article 2 : Le préfet, secrétaire général aux politiques publiques de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture (échelon de la région d'Ile-de-France) accessible sur le site Internet de la préfecture au lien suivant: www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france/, et dont copie sera transmise aux membres de la commission et au directeur général de l'aviation civile, ainsi qu'à :

Monsieur le ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires,

Monsieur le ministre délégué auprès du ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires, chargé des transports.

Fait à Paris, le 24 août 2023,

Pour le préfet et par délégation,
Le préfet, secrétaire général aux politiques
publiques,

Signé

Pierre-Antoine MOLINA